

L'enfant au cœur
de nos priorités.

L'AFA au cœur du dispositif français de l'Adoption Internationale

Journée de formation des nouveaux
correspondants départementaux
24 février 2020

Mission de l'Adoption Internationale (MAI)
Autorité Centrale Française
Dirigé par Monsieur Didier BARBET



CNPE
Orientations nationales de la politique de protection de l'enfance
Rôle consultatif

« Le service chargé de l'adoption internationale du ministère des affaires étrangères constitue l'Autorité centrale pour l'adoption internationale. » Elle est chargée « d'orienter et de coordonner l'action des administrations et des autorités compétentes en matière d'adoption internationale » Articles 148-2 et 148-4 du CASF



Agence Française de l'Adoption (AFA)
Groupement d'intérêt public (GIP)
Dirigé par Madame Charlotte GIRAULT

Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA)
Organismes privés

Démarches individuelles

- Information, conseil et accompagnement des adoptants
- Intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers de moins de 15 ans dans les Etats parties à la CLH ou dans les Etats non parties pour lesquels l'agence doit être accréditée
- Assure la transmission des rapports de suivi des enfants adoptés

- Information et assistance à la constitution du dossier et accompagnement des adoptants
- Intermédiaires pour l'adoption de mineurs étrangers de moins de 15 ans dans les pays dans lesquels il est habilité et accrédité
- Accompagnement des familles après l'arrivée de l'enfant en France

Correspondants départementaux

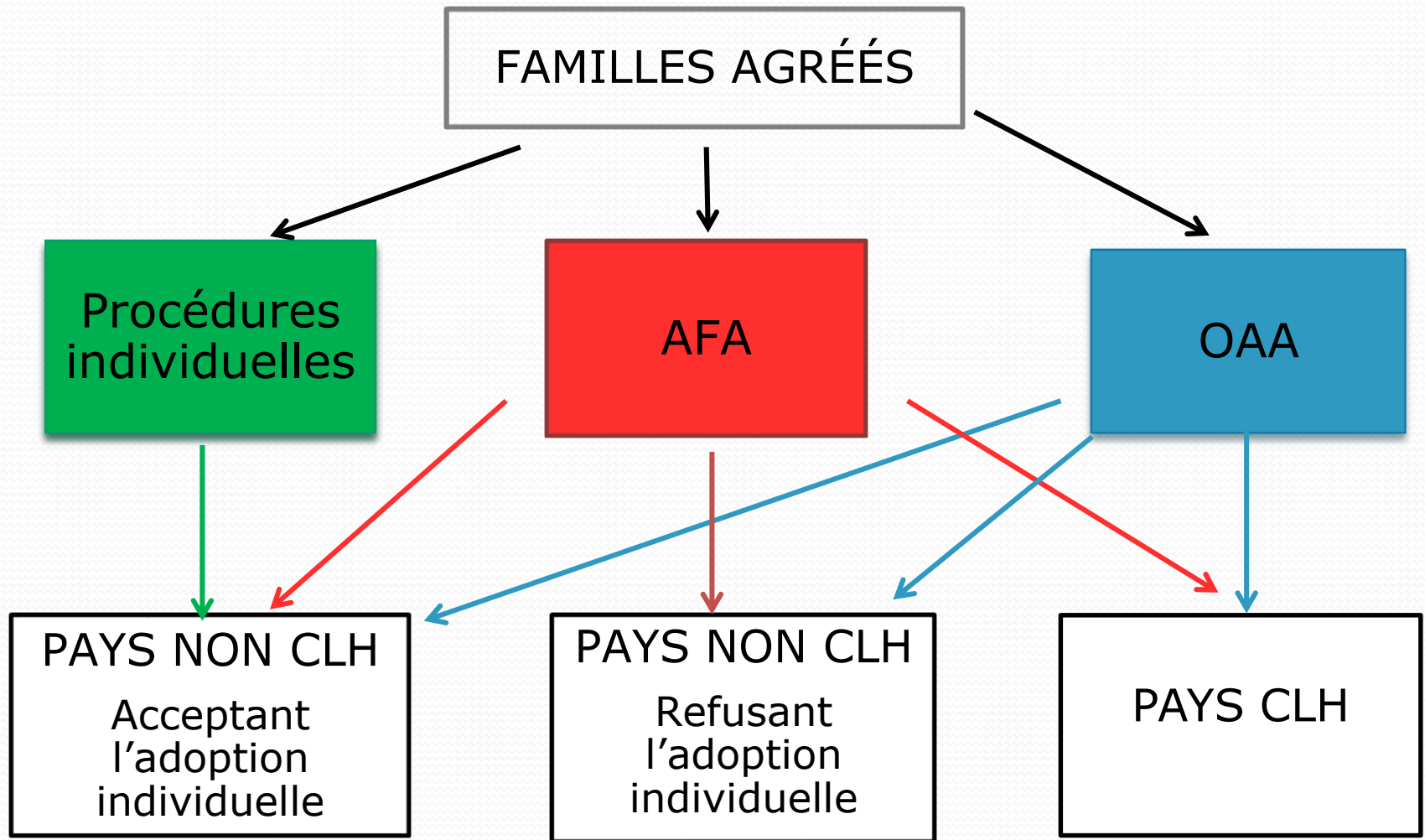
- Information et aide à la constitution des dossiers d'adoption
- collaboration AFA-CD
- Coordination du suivi post-adoption

Correspondants locaux
(dans certains pays d'origine)

- Accompagnement des familles dans les pays d'origine au moment de leur déplacement
- Suivi des dossiers sur place
- Suivi de l'actualité des pays

Le Paysage Français de l'adoption internationale

Les voies de l'adoption internationale



L'Adoption individuelle

- ✓ Seulement dans les pays n'ayant pas ratifié la CLH ET n'interdisant pas l'adoption par cette voie.
- ✓ Risque accru de fraude, corruption, problèmes au niveau de la déclaration d'adoptabilité des enfants...
- ✓ Cette voie est encore très empruntée.
- ✓ Augmentation en 2019 : 25,7% des adoptions internationales réalisées en adoption individuelle (22,7% en 2018).
- ✓ Enregistrement impératif du dossier auprès de la MAI + infos sur les fiches pays de la MAI: **www.diplomatie.gouv.fr**

Les Organismes Autorisés pour l'Adoption

- ✓ Historiquement, premiers acteurs de l'AI
- ✓ Conditions pour exercer leur activité dans un pays :
 - ✓ Obtention d'une **habilitation** et d'une **accréditation**
 - ✓ Obtention d'une **autorisation** du CD du lieu du siège et déclaration de l'activité auprès de chacun des CD des lieux d'exercice de l'activité
 - ✓ **27 OAA habilités par la MAI à ce jour (7 COFA)**
- ✓ Structures associatives reposant essentiellement sur le bénévolat, avec une présence hétérogène sur le territoire
- ✓ Financement en partie par la participation des familles aux frais de gestion du dossier
- ✓ Exercice de l'activité sous le contrôle de l'autorité centrale, dans le cadre d'une mission de SP et accompagnement des familles durant **toute la procédure d'adoption** depuis l'orientation vers un pays **jusqu'au suivi post-adoption**

Historique de L'AFA



- GIP constitué par **3 collèges représentants**
 - ✓ L'**Etat** (1 représentant du MAE, des Solidarités et de la Cohésion Sociale, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration et des personnalités qualifiées)
 - ✓ Les **départements** représentés par leurs PCD
 - ✓ Les **personnes morales de droit privé**:
 - La Fédération France Adoption
 - La Fédération des OAA
 - Le Collectif pour l'Adoption Internationale

Pourquoi une agence spécifique?

GRANDS PRINCIPES :

- **Accès à tous les adoptants**
- **Caractère gouvernemental** de l'AFA constitue une garantie de fiabilité pour les PO
- **Service public gratuit**
- **Absence de sélection** des candidats sauf au regard des critères et capacités de traitement des PO

Les missions de l'AFA, en collaboration avec les CD

L'AFA a pour objectif d'agir dans le cadre de la **CLH du 29 mai 1993**, sur la protection des enfants et la coopération en matière internationale, entrée en vigueur en France le 1^{er} octobre 1998.

Ses missions, sont plus précisément :

- **L'information et préparation** des candidats à l'adoption : procédures applicables dans les différents pays d'origine, délais d'attente, coûts, **particularités** afférentes à l'adoption d'un enfant étranger et **ses besoins spécifiques**
- **L'aide à l'orientation** des candidats vers le pays le plus adapté à la réalisation du projet d'adoption
- L'accompagnement des candidats dans **l'élaboration de leur projet** d'adoption et la constitution de leur dossier
- L'accompagnement des adoptés dans **l'accès à leurs origines personnelles**

(convention constitutive – article 34)

Le PIC

1 coordinatrice, 3 conseillères et 1 assistante



En 2019, le PIC a traité 10074 appels

En moyenne, **41 appels par jour**

- 81,6% des appels traités intégralement par les conseillères du PIC
- 18,4% des appels transférés vers les rédacteurs, ou les autres services de l'Agence
- Augmentation des appels sortants (forme d'entretien différente)

Entretiens d'orientation à partir de la plateforme téléphonique ou au siège de l'AFA. Plus de 100 entretiens téléphoniques d'aide à l'orientation par mois et 3 à 4 entretiens au siège de l'Agence

- **En 2019, 122 entretiens d'orientation chaque mois**
- Augmentation des appels sortants (872 appels sortants en 2018 et 1116 en 2019)

Le Pôle santé



Une psychologue et un médecin

- Délivrent aux familles une information sur la **santé mentale et physique des enfants** et un soutien tout au long de la procédure
- Interviennent systématiquement:
 - pour le lancement et l'accompagnement intégral des procédures d'adoption d' **enfants à besoins spécifiques**
 - lors des propositions d'enfants
- proposent un **accompagnement dans la réflexion sur l'évolution du projet**, permettant une meilleure adéquation entre leur projet d'adoption, les besoins des enfants et les attentes des pays

Les Pôles géographiques

7 rédacteurs et 3 assistants (dont 2 en cours de recrutement)

4 Pôles : Afrique et Caraïbes, Amériques, Asie et Europe

Missions :

- **accompagnement** des candidats depuis la prise en charge effective de leur demande d'adoption orientée vers un pays jusqu'à la fin des modalités de suivi post-adoption
- **référents** sur un nombre déterminé de pays (relations avec les partenaires, veille de l'actualité juridique et politique)
- **intermédiaire dans tous les échanges** entre les candidats et l'autorité compétente du pays partenaire choisi



9 correspondants locaux à l'étranger

(hors assistants)

Missions :

- Contact quotidien avec les rédacteurs en charge des pays dans lesquels ils travaillent
- Missions adaptées aux besoins du pays: d'un contact avec l'administration (Colombie et dans une moindre mesure au Burkina Faso) à l'accompagnement des familles dans l'ensemble de leurs démarches (Haïti, Madagascar, Pérou, Russie, Vietnam)



Le réseau des correspondants départementaux : vous!

Les 237 correspondants et référents AFA œuvrent dans les services des 101 départements. Ils concourent au **conseil, à l'orientation** et à l'accompagnement des candidats, au sein d'équipes **pluridisciplinaires** composées de personnels administratifs, juristes, travailleurs sociaux, psychologues, médecins, pédopsychiatres

Ils font le lien entre les ressources nationales de l'AFA et les équipes psycho-éducatives du département



L'enfant au cœur
de nos priorités.

Evolution des adoptions internationales

« L'adoption doit être une rencontre entre l'enfant dans son besoin et les parents dans leur désir »

Service Social International – 1999

Conventions internationales de référence

- Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (Article 21)
- Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale du 29 mai 1993 (CLH 93)

Croissance et évolution de la CLH 93

- Croissance du nombre d'adoptions internationale à partir des années 1970 : nécessité du cadre conventionnel
- Evolution : les premiers pays signataires sont le Brésil, le Mexique, le Costa Rica et la Roumanie.

Avant 2000 : 40 pays avaient signé la Convention

En 2019: 101 pays ont ratifié la Convention

→ en 2019: le Honduras, entrée en vigueur de la CLH en juillet 2019 et Guyana, entrée en vigueur en juin 2019

Objectifs de la CLH 93

Offrir les garanties essentielles aux enfants faisant l'objet d'une adoption:

- Création d'un texte de référence;
- Mise en place d'un cadre de concertation, d'échange et de coopération : répartition des rôles entre Pays d'accueil et pays d'origine
- Mise en place d'outils : bureau permanent, autorité centrale, Guides des bonnes pratiques, programmes d'assistance technique...

Principes définis par la Convention

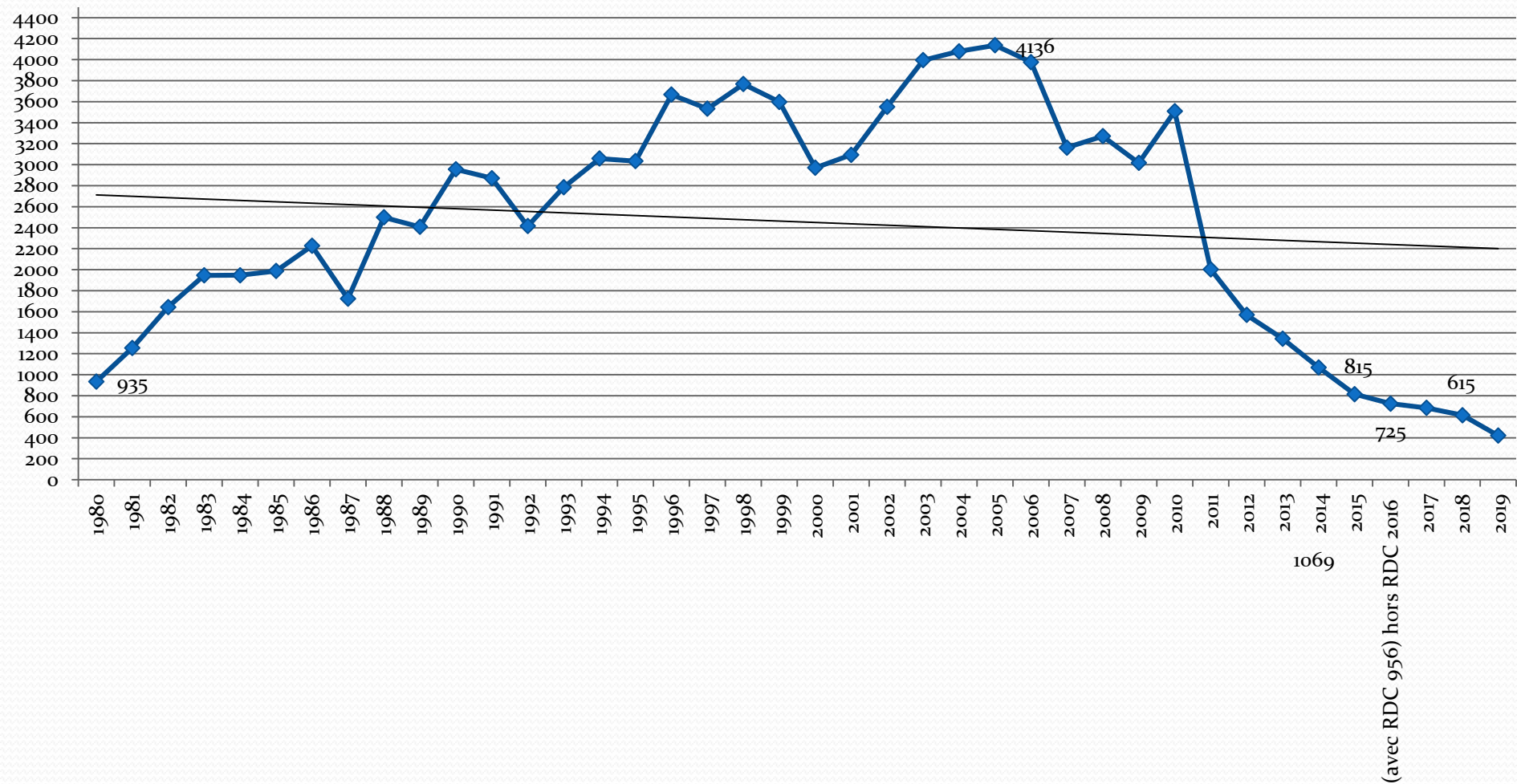
- Recherche du meilleur intérêt de l'enfant (Intérêt supérieur de l'enfant)
- Principe de subsidiarité
- Prévention des gains indus, l'enlèvement, la vente et le trafic d'enfants
- Coopération verticale et horizontale

Notamment par le biais de:

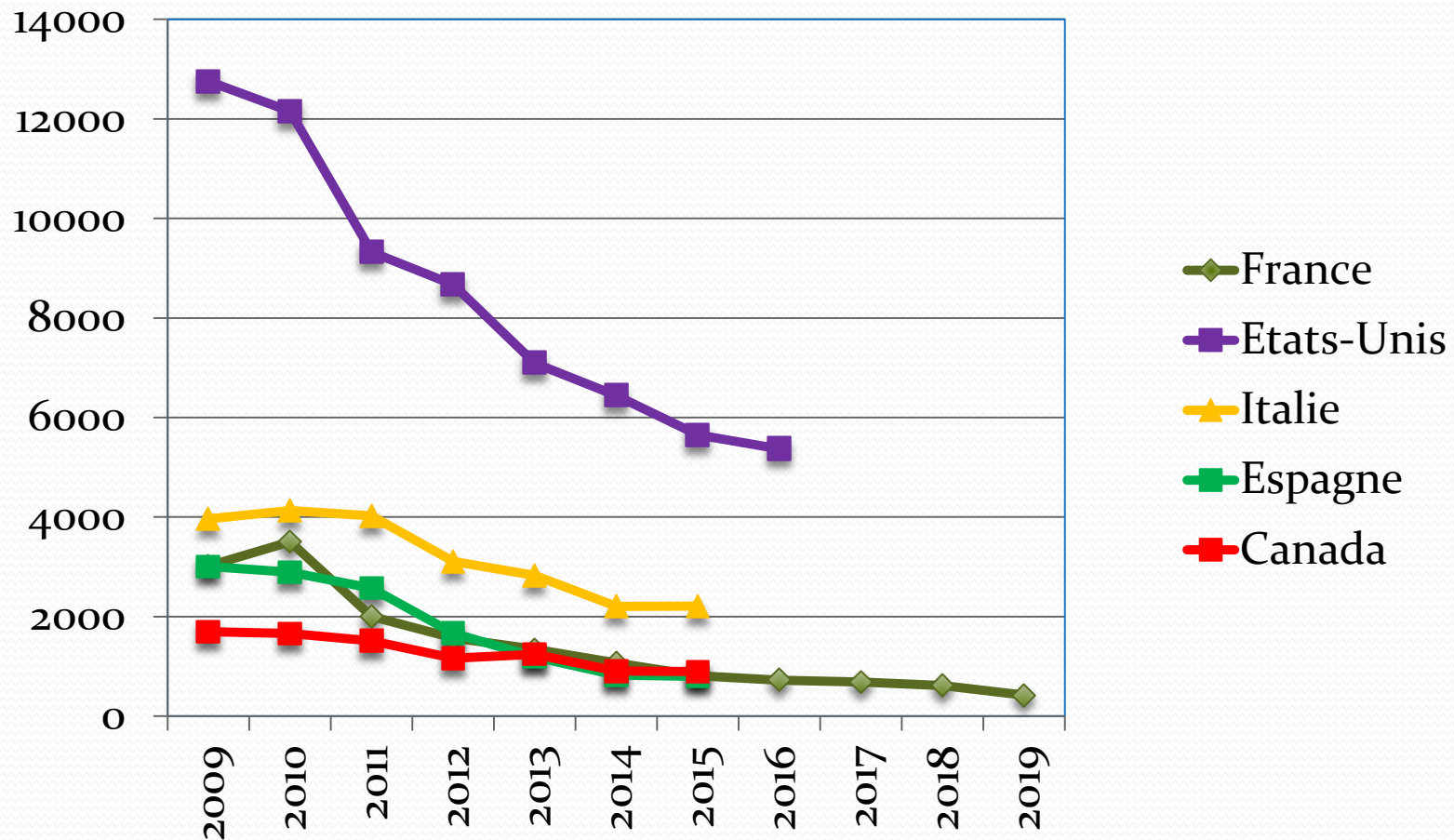
- Mise en œuvre d'une procédure claire permettant d'assurer un contrôle sur l'adoptabilité de l'enfant et le consentement des parties
- Reconnaissance automatique des décisions d'adoption prononcées à l'étranger
- Capacité à déléguer les compétences aux seuls opérateurs accrédités

Evolution de l'adoption internationale en France depuis 1980

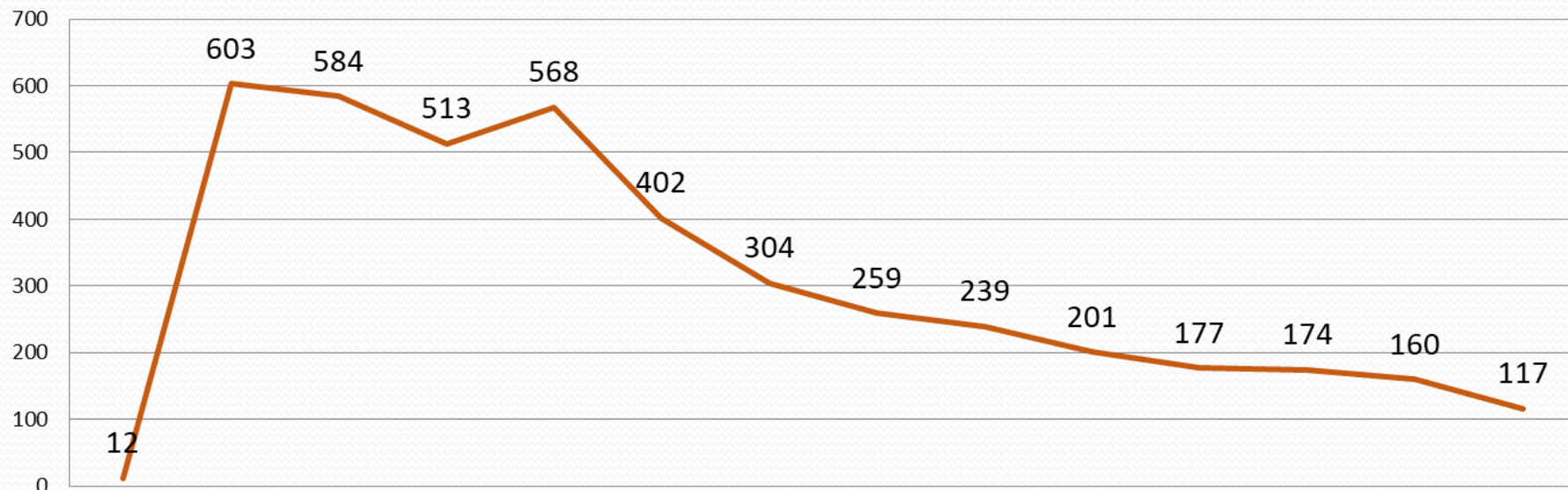
Adoptions internationales réalisées par la France



Évolution de l'adoption internationale des Principaux pays d'accueil depuis 2009



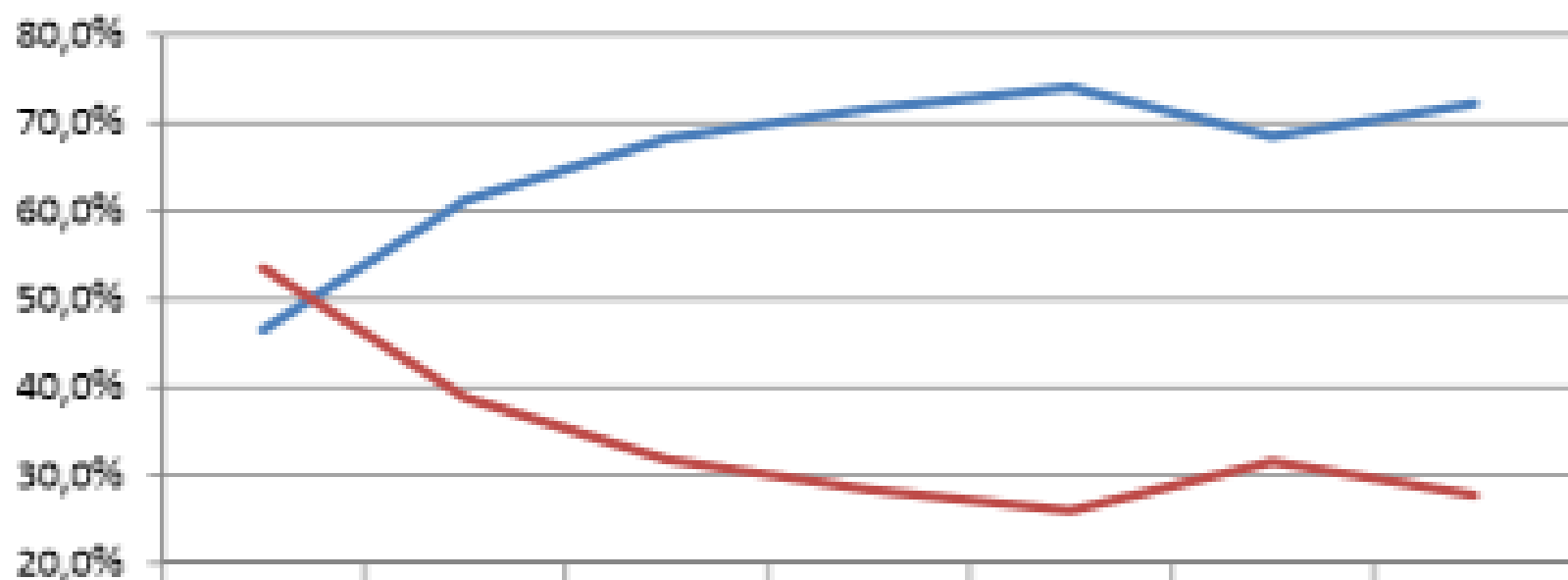
Evolution des Adoptions AFA



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Adoption AFA	12	603	584	513	568	402	304	259	239	201	177	174	160	117
Evolution		98%	-3,15%	- 12,16%	10,72 %	-29,23%	- 24,38%	- 14,80%	-7,72%	- 15,9%	- 11,9%	1,7%	-8%	-26,8%
Adoption Internationale	3977	3162	3271	3017	3504	1995	1569	1343	1069	815	725	685	614	425
Part des Adoptions AFA/AI	0,30 %	19%	17,8%	17%	16,2%	20,1%	19,4%	19,3%	22,4%	24,7%	24,4%	25,4%	26,1%	27,5%

Evolution de la répartition entre procédures CLH ou hors CLH

Evolution de la répartition entre procédures CLH ou non



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CLH	46,5%	61,2%	68,2%	71,6%	74,0%	68,5%	72,2%
HCLH	53,5%	38,8%	31,8%	28,4%	26,0%	31,5%	27,8%

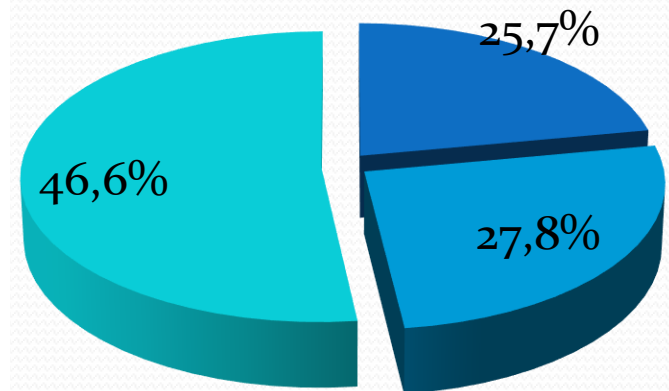
Structure de l'adoption internationale en France

Répartition par type de procédure de 2014 à 2018

Evolution de la répartition entre type de procédures de 2014 à 2018



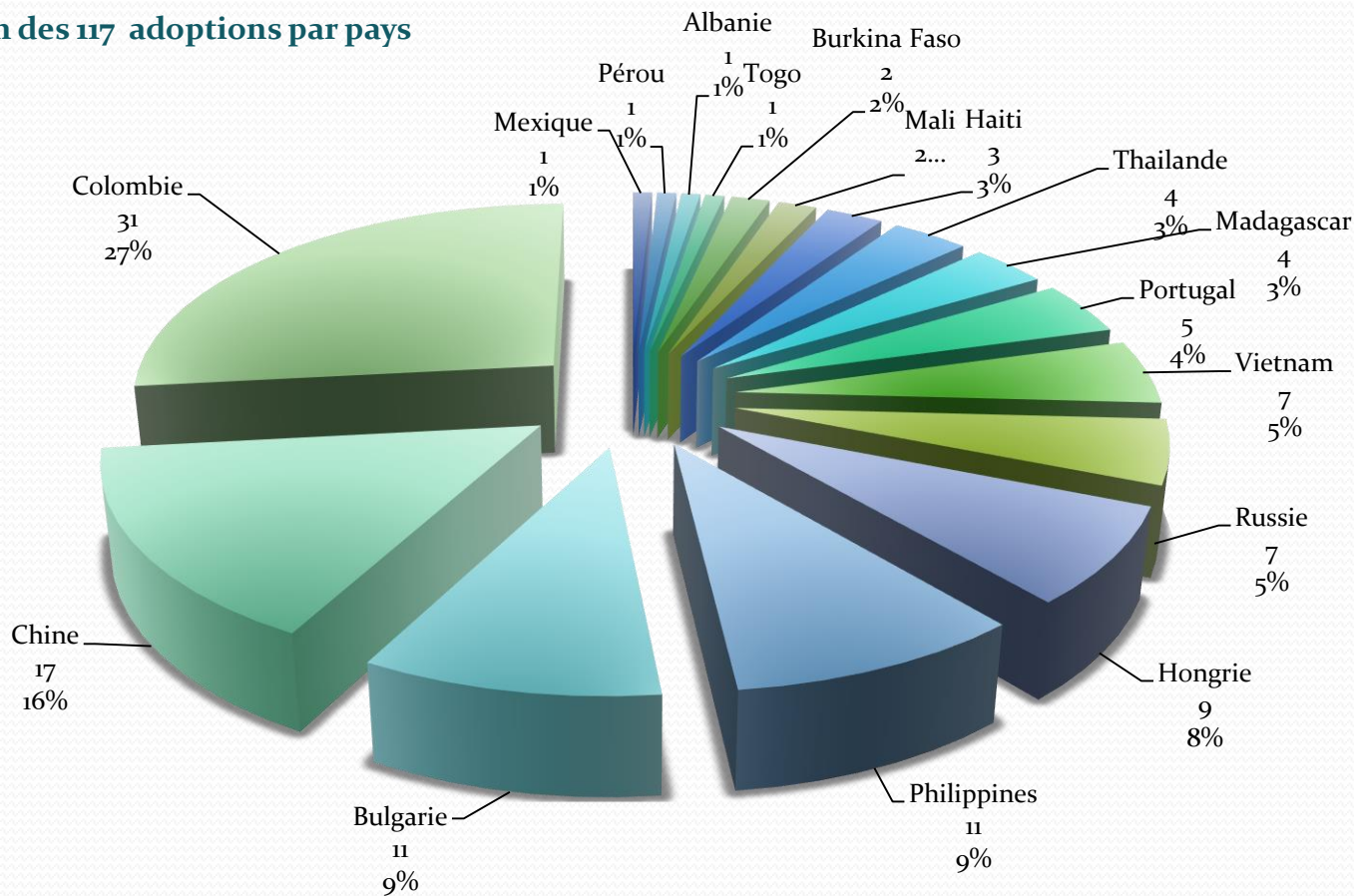
Répartition 2019

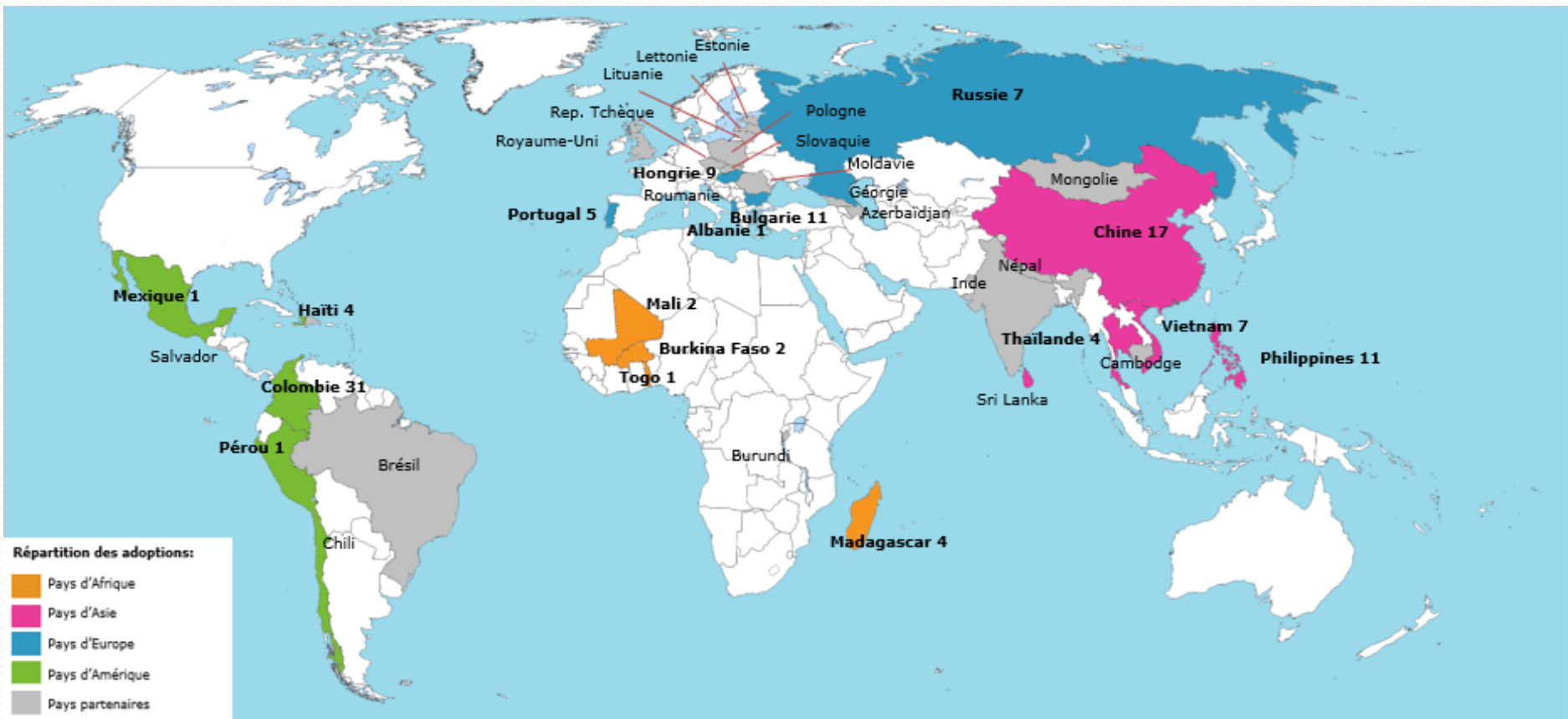


- individuelles
- AFA
- 27 OAA

Répartition des adoptions AFA par pays en 2019

Répartition des 117 adoptions par pays



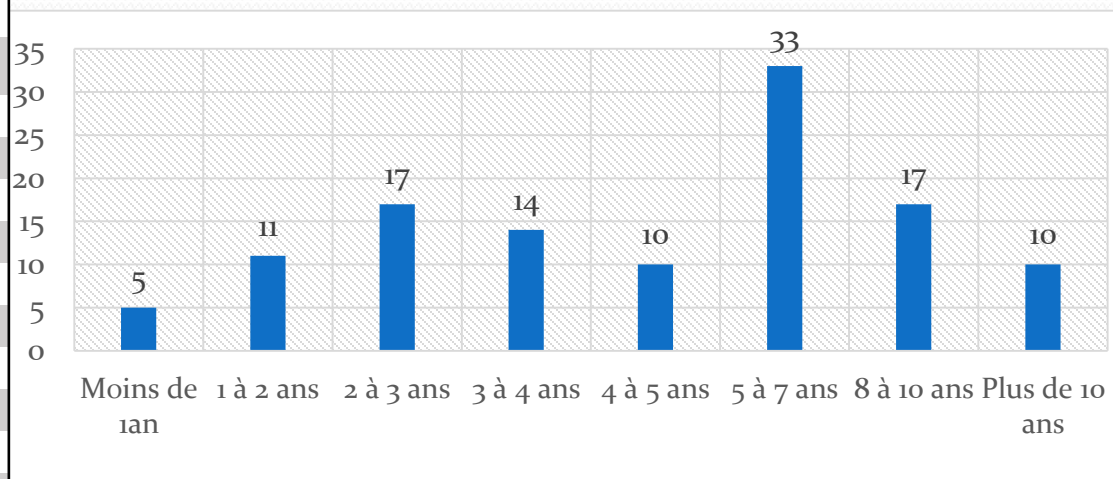


Nombre d'adoptions accompagnées par l'Agence Française de l'Adoption en 2019 (117 adoptions, 37 pays partenaires)

Âges moyens et médians des enfants par pays en 2019

PAYS	NOMBRE D'ADOPTIONS EN 2019	AGE MOYEN	AGE MEDIAN
ALBANIE	1	7,9	7,9
BULGARIE	11	6,5	7,2
BURKINA FASO	2	7,4	7,4
CHINE	17	3,4	2,8
COLOMBIE	31	5,11	6,4
HAÏTI	3	5,4	4,4
HONGRIE	9	4,11	4,10
MADAGASCAR	4	9,8	9,2
MALI	2	2,4	2,4
MEXIQUE	1	1,2	1,2
PEROU	1	3,3	3,3
PHILIPPINES	11	3,10	3,11
PORTUGAL	5	5,5	5,5
RUSSIE	7	6,1	6,8
THAÏLANDE	4	6	6,1
TOGO	1	8,10	8,10
VIETNAM	7	7	5,10
TOTAL GENERAL	117	5,5	5,2

Répartition par âge des enfants adoptés en 2019



La moyenne des âges des enfants adoptés en 2019 via l'AFA est de 5 ans et 5 mois.

Adoptions d'enfants à besoins spécifiques en 2019 via l'AFA

Données pour les enfants	% du total 2019	% du total 2018	% du total 2017	% du total 2016
Présentant un problème de santé ou psychique signalé	47.8% (56)	35.6%	37,9%	37.3%
Ayant + de 5 ans	51,3% (60)	50%	63.2%	55.4%
Adoptés en fratrie de 2 ou plus	39.3% (46)	27.5%	31%	22.6%

- Enfants à besoins spécifiques (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) = 98 enfants, soit **83.7%**
- Enfants à besoins spécifiques hors adoptions intrafamiliales (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) sans intra = 92 enfants, soit **83.6%**

	2019	2018	2017	2016	2015
EBS	83.7%	76.8%	81.6%	76.8%	79,6%

Evolution de la durée d'attente avant une proposition d'enfant

- Augmentation des délais globaux
- Enjeu de la corrélation entre délais et projet d'adoption